

L'UDC Valais édite une nouvelle affiche

VOTATIONS FÉDÉRALES ► Les démocrates du centre valaisans ne se contentent pas de la campagne nationale de leur parti, jugée trop vague. Ils veulent évoquer le problème de la place des femmes dans l'islam.

JEAN-YVES GABBUD

«Quand les femmes seront traitées à l'égal de l'homme dans l'islam, les minarets ne poseront plus de problème», a déclaré hier le président de l'UDC Valais, Oskar Freysinger. C'est pour souligner cette problématique de la place de la femme dans cette religion que l'UDC valaisanne a lancé une nouvelle série d'affiches hier. Des affiches qui ne seront placardées, à quelques centaines d'exemplaires, qu'en Valais.

Un intérêt international

Malgré la limitation géographique de cette campagne, l'affaire attire l'attention. Même la chaîne culturelle franco-allemande «Arte» a fait le déplacement de Sion pour assister à la conférence de presse d'hier.

Oskar Freysinger et ses amis démocrates du centre n'ont pas voulu se contenter de l'affiche de la campagne nationale, celle qui présente des minarets sur un drapeau suisse. «Elle évoque une menace vague, mais elle ne présente pas de mot-clé, pas d'angle précis», commente Oskar Freysinger, «alors que notre affiche décrit un problème spécifique.» Celui de la place des femmes.

Les femmes UDC au front

Pour évoquer cette question, le conseiller national de Savièse s'est entouré de deux députées-suppléantes de son parti.

«Ne laissons pas se créer deux classes de femmes. Celles qui sont les égales de l'homme et celles qui ne le sont pas», a lancé la Sierroise Nadine Reichen. Pour elle, il est intolérable que l'islam prévoit que les hommes peuvent «corriger les femmes de temps en temps».

Sa collègue saviésanne Anne Luyet parle du voile. Elle



Oskar Freysinger s'est entouré de deux députées-suppléantes UDC pour lancer le thème de la place de la femme dans l'islam dans le cadre de sa bataille contre les minarets. MAMIN



«Ne laissons pas se créer deux sortes de femmes. Les égales de l'homme et les autres»

NADINE REICHEN
DÉPUTÉE-SUPPLÉANTE



«Le voile est une insulte aussi bien pour la femme que pour l'homme»

ANNE LUYET
DÉPUTÉE-SUPPLÉANTE

estime qu'avec lui, «la féminité est prise en otage par des barbus». Elle ajoute: «Le voile est une insulte aussi bien pour la femme que pour l'homme qui est vu par l'islam comme un être

incapable de réfréner ses pulsions bestiales.»

Les petites phrases d'Oskar Freysinger

Oskar Freysinger est passé maître dans l'art de distiller des petites phrases pour illustrer son propos. Il ne s'est pas privé de ce plaisir devant la presse. «Si l'Eglise catholique affirmait le dixième de ce que dit l'islam, tous les médias monteraient au créneau», déclare-t-il. Le conseiller national dit encore que son opposition aux minarets n'est pas éternelle. «Quand les musulmans auront fait leur siècle des lumières, il n'y aura plus de problème avec les minarets.» Expliquant que l'islam n'a pas encore procédé au partage du pouvoir entre la politique et le religieux et que ce second a la primauté absolue en terres d'islam. Ce qui est incompatible avec notre ordre juridique.

IL AVAIT FRAPPÉ SES ENFANTS

Un père reconnu coupable de voies de fait

PASCAL GUÉX

L'éventuel «droit de correction» n'excuse pas tout!

En tout cas pas le fait de molester régulièrement ses propres enfants, au nom d'une éducation «pure et dure». Tel est le verdict que vient de rendre le Tribunal du district de Sion qui a décidé de reconnaître coupable de voies de fait un père de famille violent. Jugé à la fin septembre dans la capitale (voir «Le Nouvelliste» du 1er octobre dernier), D. se voit ainsi condamné à une amende de 400 francs. En cas de non-paiement fautif de l'amende, la peine privative de liberté de substitution a été fixée à quatre jours. On ignore encore si son avocat, Me Stéphane Riand, va recourir contre ce verdict.

Entre 1997 et novembre 2006, le prévenu avait régulièrement administré gifles et fessées à ses trois

enfants, puis – après s'être séparé de son épouse – à la fille de son ancienne compagne. Au nom d'une éducation sévère, D. était allé plus loin encore dans l'escalade de ces corrections, n'hésitant pas à plaquer contre le mur ou à projeter au sol certains de ses enfants. Des agissements qui n'avaient rien d'actes occasionnels selon les observations faites par le juge François Vouilloz, mais qui «correspondaient à un mode d'éducation volontairement choisi par D.».

Pour le juge François Vouilloz, les infractions reprochées à l'accusé sont donc loin d'être bénignes. «Il n'a pas hésité à frapper régulièrement ses enfants, minimisant la gravité de ses agissements et de leurs répercussions...» Le magistrat estime ainsi que le caractère autoritaire de l'accusé l'a rendu sourd à toute remise en question

de ses principes éducatifs. Dans son jugement, le président Vouilloz regrette aussi que l'expérience professionnelle du prévenu – il avait travaillé comme maître socioprofessionnel avant d'être engagé comme éducateur remplaçant à Pramont – ne lui a pas davantage servi. «Il ne bénéficie d'aucune circonstance atténuante. Son comportement fuyant durant l'instruction ainsi que son caractère plutôt vindicatif imposent une sanction qui ne le confortera pas dans un sentiment d'impunité.» Sanction qui s'est finalement limitée à une amende de 400 francs mais qui n'en constitue pas moins un message fort et clair dans tous les dossiers de maltraitance à l'encontre des enfants.

LA SANCTION? DES BAFFES!

D. n'a jamais nié avoir eu la main lourde avec ses enfants. Mais pour lui, c'était juste une question d'éducation. Interrogé par la police en 2006, l'accusé avait ainsi expliqué que les enfants doivent respecter certaines règles «et que s'ils ne le font pas après un ou plusieurs avertissements, il y a une sanction».

Et quel genre de sanctions? En règle générale, c'était des fessées. D. a cependant reconnu avoir aussi tiré les cheveux, distribué claques, gifles. Durant l'instruction, il va aussi avouer avoir saisi son fils par le cou, avant de le plaquer contre le mur.

Il ne cache pas non plus qu'il a commencé à infliger ces punitions à ses enfants dès qu'ils ont atteint les 4 ou 5 ans. Devant le juge, le prévenu a toutefois cherché à minimiser les agissements qui lui sont reprochés. Il a ainsi contesté avoir donné de coups de pied dans le ventre de son fils après l'avoir projeté au sol. Il s'estime en fait victime d'une froide vengeance de la part de son ex-femme puis de son ancienne concubine qui n'avaient déposé plainte que pour le punir d'avoir mis fin à ces deux relations. PG



CROIX-ROUGE VALAIS

86 nouveaux auxiliaires de santé

En marge des 50 ans du cours d'auxiliaires de santé dispensé par la Croix-Rouge Suisse, la section valaisanne a organisé, vendredi dernier à Sierre, une manifestation cantonale pour la remise de 86 nouvelles attestations d'auxiliaires de santé. Des attestations qui ont été attribuées à une grande majorité de femmes, et seuls quelques représentants de la gent masculine. Tous ont assisté à 120 heures d'études, complétées par un stage de quinze jours durant lequel ils ont développé des compétences dans les soins de base, la relation avec le patient et la méthodologie de travail.

Aimer les gens, une qualité indispensable. Leur attestation en poche, ils sont aujourd'hui appelés à veiller à ce que les personnes malades et/ou handicapées ainsi que des personnes âgées et dépendantes ne manquent de rien dans nos EMS, hôpitaux ou à domicile. «On ne peut le faire que si l'on aime les gens», témoigne l'une des nouvelles auxiliaires de santé, en ajoutant: «On n'est pas là pour soigner, mais pour prendre soin.» Et Rosy Blanc, responsable des cours pour la Croix-Rouge Valais, de préciser: «Procurer les soins de base avec le cœur et le sourire, tout en respectant les principes éthiques, les auxiliaires de santé fournissent un travail éprouvant sur le plan émotionnel, mais riche dans la reconnaissance et l'échange avec le patient.»

Quelque 40 000 actifs. Depuis cinquante ans en Suisse et quarante-deux ans en Valais, 100 000 auxiliaires de santé ont ainsi été formés pour répondre à la pénurie du personnel soignant. A ce jour, 40 000 sont en activité professionnelle. Ils constituent numériquement l'une des principales catégories de personnel dans le domaine des soins. CHS/C

HAUTE TENSION SOUS TERRE

Gérard Gillioz vice-président

Jean-François Steier, conseiller national fribourgeois, est devenu président de l'association Haute Tension sous terre (HTST), lors de la première assemblée du groupement samedi dernier à Berne.

Gérard Gillioz, ancien président de la commune de Salins, et qui présidait cette association jusqu'ici, devient vice-président.



Gérard Gillioz. MAMIN

Le respect avant tout. Le but de l'association reste de promouvoir, dans le domaine du transport d'électricité, l'utilisation de technologies modernes et respectueuses aussi bien de l'environnement et des paysages que de la santé.

Notamment le câblage et la mise sous terre ou sous l'eau des lignes à très haute tension.

Pour l'association, «la technologie du câblage commence à s'imposer partout dans le monde, et les coûts ne constituent en aucun cas un obstacle à son utilisation».

Les participants ont constaté avec satisfaction qu'un changement de mentalité commençait à s'opérer malgré un environnement peu favorable en Suisse. «La motion Fournier, qui exige des critères objectifs pour permettre la comparaison des options «ligne aérienne» et «câble», a été adoptée par les deux Chambres fédérales. Les gouvernements cantonaux du Valais, de Fribourg et de Berne soutiennent à présent la population et exigent des expertises indépendantes comme base de décision.» GB/C

EN BREF

ROUTE DE SALVAN Nouvel éboulement

Un nouvel éboulement est survenu tôt hier matin sur la route cantonale Martigny - Salvan, juste avant l'entrée dans le tunnel.

Près de 2 m³ de matériaux, avec des blocs de pierres de près de 100 kilos, se sont retrouvés sur la chaussée qui a dû être momentanément fermée, le temps pour le Service des routes et cours d'eau de la nettoyer. «Ces mouvements sont impossibles à prédire», souligne le géologue cantonal Jean-Daniel Rouiller qui s'est rendu sur place. «L'eau peut s'infiltrer pendant des années avant de provoquer un mouvement.»

Le secteur qui a bougé est désormais propre, mais à côté, il y a encore des zones potentiellement à risque. Elles seront stabilisées par la pose de clou durant la semaine.» CC